

Séance ordinaire du lundi 9 novembre 2009.

Comme vous le savez, la donne politique a changé. M. Richer est devenu le nouveau maire et l'ajout de deux dames aux postes de conseillères apporte un vent de fraîcheur: M^{mes} Berthiaume et Paquette ont été peu loquaces durant cette première assemblée du nouveau conseil mais elles ont promis que ça ne serait pas toujours ainsi.

Dans un bref discours d'accueil, le maire Richer souhaite appliquer le principe d'imputabilité à l'hôtel de

Ville. Le décorum était à son meilleur et monsieur Marc-André Morin l'a souligné. Près d'une centaine de citoyens s'étaient présentés pour observer le travail des élus.

Greffé: Le contrat de fauchage des accotements a été renouvelé pour l'année 2010 au montant de 10 325 \$ plus taxes à l'Entreprise Lake. Le fauchage se déroulera entre le 15 et le 31 juillet 2010.

Module Infrastructures: La réception définitive des projets de la rue

Richer, Papineau, Terrasse des Pins ainsi que le terrain de tennis du chemin du Lac-Écho ont été acceptés et votés. M. Paradis qui a demandé le vote fut le seul à s'exprimer contre la résolution pour être cohérent avec les prises dans le passé n'ayant jamais reçu les études préliminaires environnementales. Par rapport au terrain de tennis, en réponse à une question de M. Paradis, M. Schryburt l'informe qu'il reste à installer des « abat-jour » sur le système d'éclairage.

La Ville redemandera une révision à la hausse des deux subventions accordées par le programme Fonds Chantier Canada – Québec. Pour le projet d'aqueduc du Lac-Écho, le montant initial était de 530 000 \$ et est maintenant passé à 675 000 \$, la subvention accordée serait 265 000 \$; pour le poste de suppression Lesage, le montant initial de 462 000 \$ est passé à 602 000 \$ et la subvention est de 307 000 \$.

Module Loisirs, Culture et Vie communautaire: La firme d'entretien ménager DG effectuera les travaux d'entretien des édifices municipaux pour l'année 2010 pour un montant de 24 738 \$ plus taxes. À ce sujet, le conseiller Parent s'informe si des produits écologiques sont utilisés, M. Schryburt répond que ce n'est pas mentionné au contrat mais que, lors du renouvellement de celui-ci, la Ville se penchera sur cette question.

Ressources humaines: Le poste de pro maire a été attribué pour les six prochains mois au conseiller Bordeleau et au conseiller Paradis pour les six mois suivants.

Varia: Le conseil a révoqué les nominations antérieures sur les comités et commissions du conseil.

Tous les conseillers sont nommés

d'office sur le comité des mesures d'urgence et M. Paradis est nommé à la vérification des comptes.

Questions des citoyens: M. Normand Bélanger du chemin du lac Écho a déposé une pétition demandant l'abolition du sens unique sur la rue Roy.

M. Denis Girard du chemin du lac Renaud félicite le conseil pour la location d'une rétro caveuse pour l'entretien des fossés et chemins de la Ville.

Séance d'ajournement du lundi 16 novembre 2009

Encore une fois près d'une centaine de citoyens se sont présentés. Le maire Richer a dirigé cette réunion tout au long de la soirée avec assurance. M. Serge Brouillé, président de la fondation DITED déposa un document présentant des plans provisoires aux membres du conseil en demandant leur collaboration. Le maire répondit que toute demande devrait être adressée au Comité consultatif d'urbanisme pour évaluation et qu'il réclame la transparence. Un autre point fut soulevé par M. Paradis soit la sous-évaluation des coûts des travaux lors de projets d'envergure: des dépassements de coût de 5, 10 et allant jusqu'à 27 % ont été relevés, il souhaite que des études préliminaires plus poussées amènent des coûts qui refléteraient la réalité. Le maire a présenté un rapport sur la situation financière de la Ville pour l'année 2008. La Ville entreprend une démarche juridique en ce qui a trait à une installation septique défectueuse aux 1619-1621 rue Roy. Le directeur nous informe que ce type de dossier est très problématique à régler.

Question du public: M^{me} Nadine Beaudry de la rue des Tangaras, demande l'implication de la ville de Prévost pour que le système Internet

haute vitesse soit mis en fonction dans ce secteur. Le maire Richer l'assure qu'il se penchera sur le dossier, il a déjà entrepris des démarches en ce sens.

M. Alexandre Maillot qui demeure dans le même secteur dit qu'il existe des subventions pour les MRC en ce sens.

M. Anthony Côté, de la montée Sainte-Thérèse, aimerait être invité au processus décisionnel concernant l'établissement de sentiers de ski de fonds dans le secteur Montée Sainte-Thérèse.

M. Dominique Bessette, domaine des Patriarches, soulève les problèmes d'odeur qui émaneraient d'une ferme porcine tout près du Domaine. Le maire répond que le propriétaire devra se conformer selon un protocole d'entente signé préalablement.

M. Michel Provost, rue du Poète; avec son évaluation foncière qui a subi une hausse de 19 % ce citoyen s'inquiète fortement de toutes les augmentations qui pourront en découler (assurances, taxes scolaires, service de police et autres). Le maire répond qu'il est très sensibilisé au problème et qu'il en discutera en caucus.

M. Clifford Gervais de la rue Laverdure s'informe au sujet d'une demande datant de septembre 2008 qui a trait à des résidences qui seraient en mauvais état, situées près du 965 de la montée Sainte-Thérèse.

Question des conseillers: M. Parent a posé plusieurs questions sur les comptes à payer concernant en autres les fosses septiques, le trappage des castors et la présentation du rapport des études biologiques.

M. Joubert a demandé le vote pour la nomination de représentants aux comités sur la sécurité et aux ressources humaines, aux Habitations du Vieux-Shawbridge ainsi qu'aux comptes à payer.



Propriétaires:
Guylaine St-Onge
Raynald Vezeau

Installateur accrédité
Systèmes sceptiques

Excavation de tous genres


Spécialités

- Égout et aqueduc
- Démolition
- Prolongement de rue
- Travaux de génie civil

1075, Croissant des Hauteurs
Saint-Hippolyte Licence RBQ 2423-710-25

RESTAURANT

Le Raphaël



Le 24, 25 décembre et le 1^{er} janvier

Venez savourez notre menu 5 services à partir de 28.75 \$ par personne.

Vous aurez aussi la possibilité d'avoir un 7 services avec plusieurs choix tels que : foie gras, crevettes et tempura de noix de coco, tartare aux deux saumons, terrine, poire pochée au porto et fromage bleu et l'assiette de fromages Québécois.

Ne manquez pas notre festival du gibier jusqu'à la fin du mois de novembre

Wapiti, caribou, autruche, sanglier, bison, ainsi que nos fruits de mer, moules et frites à volonté et 15 choix de sauces, tartare et carpaccio, carré d'agneau, langoustine, filet mignon, canard, thon et plusieurs autres choix qui vous donnerons l'eau à la bouche.

Salles privées pour petits groupes et pour plus nombreux.

Menu de groupe abordable et personnalisé en formule table d'hôte en tout temps.
Certificats cadeaux disponibles

Nous sommes ouverts tous les soirs du mercredi au dimanche à partir de 17h30
Pour vous assurer une place, nous vous conseillons de faire une réservation en tout temps.
Au plaisir de vous recevoir.

3053, boul. Curé-Labelle à Prévost / 450.224.4870
www.leraphael.com / restaurantleraphael@videotron.ca